

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 17 décembre 2012 à 19h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, à la boursière Mme E. de Mestral ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 05 novembre 2012
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 12/2012 relatif au budget**
6. **Préavis municipal N° 13/2012 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 172'000.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire sur la parcelle N° 558 « Les Communaux » (2^{ème} étape suite de mandat)**
7. **Préavis municipal N° 14/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 2'422'000.00 pour la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)**
8. Propositions individuelles

1. Appel

44 Conseillers participent à la séance, 6 excusés.

2. Procès-verbal du 05 novembre 2012

Plusieurs modifications sont à faire.

Page N° 2071 - Discussions

Mme C. Bärtschi :

ligne 6 : « ... trouve très bien qu'on ait prévu de mettre des lampes (LED) »

ligne 18 : « ...elle fait la réflexion suivante : il faudrait diminuer la dispersion lumineuse »

ligne 23 : «en abaissant les luminaires, au niveau du sol ou à mi-hauteur d'un passant. Elle souligne le nombre élevé de mats, 7 en tout, dans le giratoire »

M. L. Magnollay :

ligne 25 : compléter par « ... à l'ouest du giratoire »

M. B. Gmür :

ligne 13 : « Vérifie-t-on systématiquement que les charges sociales sont payées pour les entreprises ? »

Page N° 2074 - Discussions

M. B. Gmür :

ligne 21 : « aimerait comprendre le sens d'un îlot central qui permet normalement de traverser la route en 2 temps »

M. R. Demont :

ligne 27 : changer le mot « Commune » et le remplacer par « Commission des finances »

Page N° 2075 - Propositions individuelles

M. C. Delétra :

ligne 4 : remplacer « 2 représentants par commune » par « 2 fonctionnaires pour la gestion communale ». Modifier la phrase suivante « La Municipalité devrait essayer, dans le cadre de ses compétences, de devenir proactive afin de sensibiliser nos députés à cette problématique et donner du pouvoir aux Communes ».

Page N° 2076 - Propositions individuelles

M. P. de Mestral :

ligne 29 : compléter la phrase en rajoutant « Sont seul habilités à mettre des amendes »

M. B. Gmür :

ligne 40 : compléter la phrase en rajoutant « Une offre d'aide administrative ». Rajouter une phrase : « Qu'en est-il de ce nouveau service et ne fait-il pas double emploi avec le service de Morges ? ». Compléter la phrase Est-ce qu'Etoy participe financièrement à cette intervention ?

Suite à ces différents changements, Mme M.-L. Magnenat propose d'enregistrer les séances.

Le procès-verbal est accepté à la majorité (1 abstention)

3. Communications du Président

Votations du 25 novembre 2012

Objet cantonal, curatelle : 329 oui - 10 non

Objet fédéral, loi sur les épizooties : 317 oui – 32 non

Participation : 24,70 %

En accord avec la Municipalité, les dates des Conseils pour l'an prochain sont fixées ainsi :

- 18 mars 2013 à 20h00
- 17 juin 2013 à 20h00
- 09 septembre 2013 à 20h00
- 07 octobre 2013 à 20h00
- 09 décembre 2013 à 19h00 avec repas

Vous le savez tous, le 23 décembre nous organisons une fenêtre de l'Avent et pour ce faire nous avons besoin de monde pour la mise en place, la confection de boissons et pâtisseries. Merci de venir vers moi à la fin de ce Conseil.

Pour le préavis N° 14 de ce soir, le bureau avait mandaté aussi la Commission d'urbanisme qui s'est décidée à laisser la question à la commission ad hoc.

Information : votre serviteur a décidé de franchir le Riau et de s'installer au sud de celui-ci afin de se retrouver presque les pieds dans l'eau, en effet depuis le 15 décembre j'ai déménagé avec ma famille à la route de la Chenalette, merci d'en tenir compte lors de l'envoi de vos nombreuses cartes de vœux.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

- Le permis de construire pour un immeuble en PPE de 19 logements a été délivré, parcelle N° 144, route du Clos-de-Bière.
- Tags : je vous invite à jeter un coup d'œil au 1^{er} sous-sol de ce bâtiment pour admirer les œuvres du week-end. Plainte a été déposée.

b) M. Louis-Daniel Martin, municipal

Raccordement de la déchetterie

Lors de l'établissement du budget 2012, nous avons planifié le raccordement de la déchetterie au réseau de défense incendie. Ces travaux ont été exécutés dans de bonnes conditions. Le budget pour cet objet sera respecté.

Cependant en cours de projet la Municipalité a décidé de profiter de la fouille de la conduite d'eau pour poser une conduite de refoulement des eaux usées. De cette manière nous profitons d'équiper cette zone d'utilité publique sur laquelle nous avons la déchetterie et le bâtiment « ex-Corthay » repris par la commune.

Une pompe de refoulement a été installée dans la fosse de stockage existante de l'ex poulailler et les eaux usées seront ainsi déversées par pompage dans un collecteur privé des frères Emery. Une convention d'utilisation de ce collecteur a été passée avec ces derniers. Ce pompage nous évitera ainsi, dans le futur, le transport de ces EU par camion-citerne. Il est à noter que ce bâtiment est équipé de WC au sous-sol et au rez-de-chaussée. Le coût de ces travaux sera imputé sur le compte des égouts.

Raccordement des parcelles au nord de la Romanèche

Suite à la mise à l'enquête d'une villa au chemin de la Mine il a bien fallu se rendre à l'évidence qu'il n'y avait aucun raccordement communal pour les eaux claires (EC) et eaux usées (EU) pour les parcelles situées au sud du chemin de la Mine.

Les collecteurs existants EC et EU étaient tous privés. Après investigations il a été constaté que le collecteur privé d'évacuation des EU du bâtiment appelé « la Cathédrale » n'était pas en assez bon état pour le reprendre en l'état. Il aurait même fallu le remplacer à court terme. Après des tractations avec tous les propriétaires du secteur il a été décidé de poser un nouveau collecteur EU par forage dirigé avec raccordement sur un autre collecteur privé. Ce dernier était lui en bon état et a été repris par la Commune. Pour les EC la commune a repris le collecteur privé du bâtiment de la Cathédrale existant lequel est en bon état.

Le coût de ces travaux sera imputé sur le compte des égouts.

Pour le raccordement de l'eau potable nous avons également posé une conduite de diamètre 90 au nord du chemin de la Mine. Le coût de ces travaux sera imputé sur le compte de l'eau.

Préavis N° 05/2012 – Conduite de refoulement de la Vosettaz

Le gainage de cette conduite est terminé. Mis à part la pluie qui a perturbé le chantier nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières. Durant les travaux nous avons détecté une fuite de plus, preuve qu'il était temps de procéder à cette réfection.

Le budget sera respecté à quelque CHF 5'000.00 près.

Préavis N° 06/2012 – Ruisseau de Farabosse

La réfection des seuils de ce ruisseau s'est bien déroulée.

La réfection du collecteur est également terminée.

Il reste encore à exécuter la protection de l'ouvrage de l'exutoire dans l'Aubonne.

Sauf surprise pour ce dernier point, le budget sera dans l'ensemble respecté.

Ruisseau de Bellevue

La réfection des seuils de ce ruisseau s'est aussi très bien passée.

Le budget sera respecté.

5. Préavis municipal N° 12/2012 relatif au budget 2013

La parole est donnée à M. R. Demont (rapporteur) de la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, MM F. Magnollay (président), C. Delétra, J.-L. Rochat, J. Buclin, M. Thomson et R. Demont (rapporteur), à la majorité, propose au Conseil communal :

1. d'accepter le budget 2013, en tenant compte de la modification de la page 15 du préavis municipal, qui se traduit par un déficit de CHF 1'062'282.00 après amortissement et attributions obligatoires de CHF 549'220.00

Les conclusions étant différentes, la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances.

Discussion

- Mme M.-L. Magnenat, demande si la commission des finances peut donner quelques explications sur la première page.
- M. R. Demont, répond que lors de l'entretien avec la Municipalité, concernant un éventuel emprunt, il a été expliqué que pour le moment il existe suffisamment de liquidités. Cela se fera probablement plus tard et c'est pourquoi cela a été mentionné.
- M. B. Gmür, fait remarquer que ce budget et le plus gros déficit annoncé de ces 10 dernières années. On n'y croit pas, car depuis longtemps on nous fait peur lors de la présentation du budget, puis on nous endort. Il ne préconisera pas une augmentation de l'impôt pour demain. Par contre on a bien fait de ne pas l'avoir baissé lors du dernier Conseil et il restera très attentif à son évolution.

- M. M. Roulet, on fait rarement preuve d'un grand optimisme lors de l'élaboration d'un budget. Durant la période 2003-2004-2006, les écarts étaient relativement serrés, en prenant les chiffres 2010 – 2011 on a un léger déficit. On espère bien que les résultats soient plus optimistes. – En 2011, les résultats sont extra, mais on paie une péréquation et des charges sociales conséquentes. Si on prend 2013 et on recalcule le chiffre sans la péréquation, avec un peu on obtient presque des comptes équilibrés. C'est toujours la péréquation et les charges sociales qui plombent le budget. Pour 2012 il n'y aura pas de comptes très positifs.
- Mme M.-L. Magnenat aimerait comprendre ces points d'impôts que le Canton paie aux communes.
- M. M. Roulet, dit que ce chiffre se trouve dans le budget. Ce sont les communes qui doivent au Canton.
- M. L. Magnollay a pris note de la réflexion faite par la commission des finances concernant la répartition des charges sociales aux communes.
- M. B. Gmür, avant d'augmenter les impôts, il faudrait d'abord avoir des exercices déficitaires. On a tendance à s'acharner contre le Canton. Mais cet argent sert aussi aux communes à travers le Canton. Selon le principe établi : on prend aux communes riches pour aider les communes pauvres.... Etoy doit donc être une commune saine, voire riche. Ces flux d'argent, Canton – communes, sont relativement sains.
- M. M. Roulet, le résultat des chiffres pour 2012 donnera encore un sursis. Mais où irons-nous prélever si le chômage augmente et qu'une vague de licenciement arrive. Le poids de la facture sociale était d'un tiers en 2004, en 2011 elle atteint 50%, cela ne va pas, il faut trouver quelque chose de plus équitable.

Les pages du budget sont passées en revue :

Pages bleues :

- M. B. Gmür, **page 2 / poste 15 Affaires culturelles et loisirs**
La Commission de gestion avait noté dans son rapport et désirant aller dans le sens de leurs remarques, e chaque fois que quelque chose sera fait, cela sera relevé.

Pages jaunes :

- M. L. Magnollay, **page 8 / poste 45 Gestion des déchets**
Concernant la nouvelle politique des déchets avec la taxe au sac, dans la globalité, on devrait presque avoir une déduction des charges
- M. P. de Mestral, poste 450, le compte est à Ø.
- M. L. Magnollay, poste 45

en 2011 charges	CHF 373'414.-
en 2012	CHF 470'300.-
en 2013	CHF 541'500.-

Les frais de personnel ont globalement doublés.

- M. P. de Mestral, demande de voir avec la commission des finances.

- Mme E. de Mestral, c'est simplement la répartition des heures des employés qui est différente. 10 à 15% (voir p.5) des frais de personnel passent du service des eaux au service de la déchetterie.

- M. L. Magnollay, la réponse n'est pas satisfaisante.

- M. B. Gmür, concernant la masse salariale, on trouve des chiffres dans les pages **blanches** (domaines et bâtiments), d'autres figurent dans les pages **jaunes**. Dans quelle mesure ne serait-il pas intéressant d'avoir un chiffre, un tableau sur toute la réalité des salariés, équivalent plein temps.

- Mme E. de Mestral, oui c'est possible, en réunissant les différents salaires.

- M. M. Roulet, explique que la masse salariale des employés communaux est répartie dans différents dicastères (services) comme pour la STEP de St-Prex, ou pour les écoles. Il est également intéressant de voir le poids que représente le personnel hors « employés communaux », notamment la police entre St-Prex et Etoy. Pour la commune il est nécessaire d'avoir cette masse salariale.

- M. F. Magnollay, si on reprend les chiffres de 2011 et on les compare avec 2013, on fait des économies.

- M. V. Payot, **page 9, point 5 Instruction publique et cultes**

Demande des explications sur le fait que ce poste augmente alors qu'il y a 10 élèves en moins.

- M. M. Roulet, il y a une augmentation du nombre d'enfants scolarisés en secondaire, donc location des infrastructures.

- M. E. Hoyois, **page 9, point 550.4359 Recettes ventes pdts et animations diverses (centre des jeunes)**, ce montant ne devrait pas figurer au budget, il devrait être réalloué.

- M. M. Roulet, c'est une manière différente de présenter ce compte.

- M. C. Delétra, explique que lors d'une sortie, le centre demande une participation des jeunes pour cette activité spéciale. Le Centre présente ses comptes de manière transparente.

- Mme E. de Mestral, le Canton demande de la transparence, c'est pourquoi on le présente de cette manière.

- M. F. Magnollay, peut-être que le libellé n'est pas correct.

- M. V. Payot, **page 11, point 65 Défense incendie**

Constate une nette augmentation des charges. Suite à un vote, affiliation à SISMorget afin de diminuer les charges !!!! Abris PC, disparition des contributions (au 01.01.2012 disparu des comptes).

- M. M. Roulet, c'est l'Etat qui encaisse

- M. V. Payot, si c'est le Canton qui encaisse, c'est le Canton qui construit.

- M. P. de Mestral, concernant le SIS Morget, pour tout le district qui s'est mis ensemble c'est une surprise. Mais la promesse a été faite que cela ne sera pas pour les années futures.
- M. L.-D. Martin, en 2009 tout était sous la direction de l'ECA, certaines communes n'ont pas pris en compte tous les chiffres d'où la différence ainsi que le nombre total de pompiers. Tout cela contribue à faire augmenter la facture cette année.

Pages vertes :

-

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à voter sur les conclusions de la commission des finances suite au ralliement de la Municipalité soit :

D'accepter le budget 2013 en tenant compte de la modification de la page 15 du préavis municipal, qui se traduit par un déficit de CHF 1'062'282.00 après amortissement et attributions obligatoires de CHF 549'220.-

Adopté à l'unanimité

6. Préavis municipal N° 13/2012 relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 172'000.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire sur la parcelle N° 558 « Les Communaux » (2^{ème} étape suite de mandat)

La parole est donnée à Mme M. Ray-Suillot (rapporteur) de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot (rapporteur), MM. F. Magnollay (président), J. Buclin, C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil communal :

1. d'accorder la demande de crédit de CHF 172'000.00 pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire
2. d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
3. d'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction

La parole est donnée à M. S. Pahud, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de M. Patrick Lüthi (Président), Mmes T. Séverin, B. Brändli, MM F. Blanc et S. Pahud (rapporteur), à la majorité propose à l'unanimité au Conseil communal :

1. d'accorder la demande de crédit de CHF 172'000.00 pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire,
2. d'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale des exercices 2012 et 2013
3. d'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction

Les conclusions étant différentes, la commission ad hoc et la Municipalité se rallient aux conclusions de la commission des finances.

Discussions

- M. P. Lüthi, demande à la commission des finances de justifier ce changement.
- M. F. Magnollay, répond que les travaux ne seront pas fait en 2012 ni payés en 2012.
- M. B. Gmür, est gêné par cet objet, comme simple conseiller il essaye de se faire une opinion pour voter, et ne trouve rien qui le motive. Le dernier paragraphe : 9 classes, combien de classes spéciales ? Il cherche des chiffres concernant l'évolution démographique, pas de prévisions pour 2013. Il est ennuyé de faire confiance et attend plus d'informations dans le préavis et les 2 rapports des commissions, il trouve cela léger. La municipalité ; ne sait pas très bien où elle va mais elle y va, les commissions : ne sont pas assez curieuses, les rapports ne sont pas complets. La clause du besoin soutenue par M. J. M. Fernandez n'est pas convaincante. Pour sa part, il refuse le préavis faute d'un manque d'éléments suffisants.
- Mme M.-L. Magnenat, informe que comme membre de l'ASSAGIE, avec M. E. Hoyoïs, les informations données sont équivalentes à celles données aux membres du Conseil.
- M. B. Gmür, remercie pour les éléments apportés et aimerait que les délibérations de l'ASSAGIE soit mieux rapportées.
- M. J.M. Fernandez, le fait de présenter ce soir ce projet, découle de la Loi Armos 2015-2020, selon laquelle il faut que les enfants des écoles primaires soient tous au même endroit. En 2010 il avait prévenu qu'il y aurait certainement un 2^{ème} projet avec pour centre « Etoy ».

- M. S. Pahud, la commission s'est également posée la question : « y-a-t-il vraiment besoin ». Un bref historique a été fait. La commission s'est documentée sur le pourquoi de ce choix et a consulté les chiffres. Il est fâché que l'on dise à la Commission qu'elle n'est pas compétente. L'intérêt de cette étude est clairement justifié.
- Mme M. Ray-Suillot, la commission des finances a pu voir l'étude, les finances et le budget.
- M. E. Hoyois, a également vu cette étude qui n'a malheureusement pas pu être sortie à temps car il manquait encore le rapport pour les transports. Selon cette étude il ne sera fait que des constructions avec un minimum de 8 classes. L'étude est suffisamment probante pour la suivre.
- M. P. Lüthi, par rapport à l'intervention de M. Gmür, la commission a étudié son dossier et pense qu'il n'est pas juste de dire que la commission n'a pas fait son travail.
- M. B. Gmür, ne voulait pas blesser les membres des commissions, c'était une boutade, ce n'est qu'un crédit d'étude. Mais il se pose la question sur le rôle des conseillers. Une 1^{ère} fois il manque des conclusions probantes et il faut convaincre les autres conseillers sur le bienfondé du préavis. Il saisit la balle au bond et demande que les 2 représentants à l'ASSAGIE rendent comptes une fois par année des résultats des réunions pour analyse du dossier. Il demande une proposition formelle pour que les représentants du Conseil fassent un rapport.
- M. B. Cuanoud trouve regrettable de n'avoir pas eu ce rapport.
- M. M. Roulet, la Municipalité a eu une séance d'information. La commune d'Etoy a un maximum d'élèves, actuellement on rejoint l'équivalence cantonale, soit 60% des effectifs, donc il est logique que cela se fasse à Etoy. St-Livres fermera 2 classes, car pour compléter ces classes, des élèves d'Etoy doivent monter à St-Livres pour redescendre à midi.
- Mme C. Bärtschi, pour prendre des décisions dans les commissions il faut avoir un maximum d'informations, avoir tous les éléments pour pouvoir voter.
- M. S. Pahud, la commission était partie contre et regrette que M. J.M. Fernandez n'ait pas communiqué toutes les informations.
- Mme M. Ray-Suillot, demande de relire le texte de la commission.
- Mme M.-L. Magnenat, tout le primaire doit être réunis à Etoy. L'ASSAGIE est responsable de la construction de l'école (417 élèves d'Etoy pour un total de 1730 jeunes). Toutes ces salles seront louées aux autres communes.
- M. C. Viquerat, Etoy a la chance d'avoir un terrain d'utilité publique, qui lui donne le droit d'investir plusieurs millions. L'étape N° 1 est un bon placement avec la possibilité d'un cofinancement régional.

- M. M. Roulet, répond que c'est l'ASSAGIE qui finance, mais après plus. La première étape est amortie en 3 ans à 100%, il n'y a donc pas trop de soucis à se faire. On ne parlera pas de 3^{ème} étape avant 2025. Tout n'est pas figé. La question pour les classes de secondaire se discutera plus tard.

- M. E. Hoyois, informe que les classes de Pré-Baulan vont fermer. Pour ARMOS, 8 porta cabines vont donc être installés.

La parole n'étant plus demandée, le Président rappelle que l'assemblée est appelée à voter sur les conclusions de la commission des finances :

Point 1 d'accorder la demande de crédit de CHF 172'000.00 pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire

Accepté à la majorité (5 abstentions)

Point 2 d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

Accepté à la majorité (3 abstentions)

Point 3 d'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction

Accepté à la majorité (3 abstentions)

7. Préavis municipal N° 14/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 2'422'000.00 pour la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)

La parole est donnée à M. C. Delétra (rapporteur) de la commission des Finances qui lit les conclusions et présente ses excuses pour les différentes coquilles du rapport.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, MM. F. Magnollay (président), J. Buclin, C. Delétra (rapporteur), J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont, à la majorité propose au Conseil communal

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)
2. d'accorder la demande de crédit de CHF 2'422'000.00 par la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)
3. d'autoriser le financement de tout ou partie du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
4. d'amortir cet investissement par le solde du compte de réserve, provision pour travaux futurs, dans l'année de la dépense et par le résultat des exercices futurs.

La parole est donnée à M. D. Grand, rapporteur de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de Mme S. Thury (Présidente), Mme C. Bärtschi et de MM D. Dubugnon, M. Fontaine et D. Grand (rapporteur), propose à l'unanimité au Conseil communal :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)
2. d'accorder la demande de crédit de CHF 2'422'000.00 pour la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)
3. de financer tout ou partie du montant de ces travaux par la trésorerie courante et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
4. d'amortir cet investissement par le solde de la réserve du compte « pour travaux futurs » et par le résultat des exercices futurs,

Discussions

- M. R. Corthay, la matière sera en titane nervuré, la façade en zinc et titane.
- M. B. Gmür, a-t-on pris en considération le local des jeunes, reste-t-il en place, est-il mis en valeur, fait-il partie de la rénovation ?
- M. R. Corthay, on touche uniquement l'enveloppe extérieure du bâtiment et le chauffage. Le centre des jeunes reste là.

- Mme V. Hüsler, comment sont répartis les panneaux photovoltaïques ?
- M. R. Corthay, l'invite à se référer au petit dessin du préavis, au-dessus du local des jeunes.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est appelée à voter sur l'amendement de la commission des finances (points 3 et 4)

Point 1 d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)

Accepté à la majorité (1 abstention)

Point 2 d'accorder la demande de crédit de CHF 2'422'000.00 pour la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente – assainissement énergétique – pose d'une toiture photovoltaïque (env. 600 m2)

Accepté à la majorité (1 abstention)

Point 3 d'autoriser le financement de tout ou partie du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment

Accepté à la majorité (1 abstention)

Point 4 d'amortir cet investissement par le solde du compte de réserve, provision pour travaux futurs, dans l'année de la dépense et par le résultat des exercices futurs.

Accepté à la majorité (1 abstention)

7. Propositions individuelles

- Mme S. Thury, présidente de l'USL, informe qu'elle organise le nouvel an le 31 à la salle polyvalente.
 - M. F. Magnollay, puisque l'on vient de voter le PV, peut-on voir la version finale sur le site ?
- Nos séances évoluent, les commissions doivent encore mieux relater leurs réflexions au Conseil.

Les préavis 13 et 14 nous l'ont démontré, la présentation des préavis doit pouvoir être comprise, il faut donc renforcer la communication des informations dans un temps relativement court afin de pouvoir prendre les bonnes décisions, pour cela il faut : - les décisions de la Municipalité, - les choix retenus, - les dépenses.

- M. B. Cuanoud souhaite avoir 1 fois par année la liste des propositions faites. Créer des adresses email pour la Municipalité et le Conseil. Le site internet : « vd-taxeausac.ch » devrait être mis en lien sur le site d'Etoy. Faut-il mandater une société ou une personne du bureau peut-elle le faire ?

- M. C. Delétra, a appris dans la presse que la commission des finances de Payerne a décidé de faire une action contre la péréquation.

- M. M. Roulet, informe que la démarche n'a pas été suivie, la commune recevait de l'argent de la péréquation.

- M. B. Gmür, remercie d'avoir prévu 5 dates. Il y a 2 représentants de l'ASSAGIE, il aimerait qu'au mois de juin, en même temps que le rapport de la commission de gestion, un rapport des personnes qui sont envoyées dans ces associations soit fait.

- M. J.-M. Schlaeppli, voir au niveau légal sur le rapport d'activité.

- Mme M.-L. Magnenat, avec l'ASSAGIE il y a 2 réunions par an, ne sait pas si le mois de juin est une bonne date.

Séance levée à 21h15

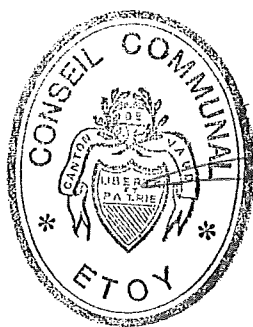
Suivie du traditionnel repas de fin d'année

Prochain rendez-vous : lundi 18 mars 2013 à 20h00

Le Président



Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire



Isabelle Vouillamoz